



Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2023/4076/176 du 13 décembre 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde d'exploiter un ascenseur à Grass, 1, rue Dr Elvire Engel.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du - 2 OCT. 2024

Steinfort, le - 2 OCT. 2024

Le bourgmestre



Le secrétaire communal

